



Tel . +226 25302290

Fax.: +226 25302309

Le Bâtonnier

N°2024-1536/BAT/SN/BEM

Ouagadougou, le 3 juin 2024

A

Tout Avocat du Barreau du Burkina Faso

OUAGADOUGOU

Objet : Arrêt de travail du 4 au 8 juin 2024

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Statuant sur les recommandations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2024, le Conseil de l'Ordre, en sa séance extraordinaire du même jour, a décidé de l'arrêt de travail par tous les Avocats du Burkina Faso pour compter du **mardi 4 juin 2024 au samedi 8 juin 2024** inclus, sur toute l'étendue du territoire national à l'effet d'interpeller les autorités sur :

- **le respect des règles régissant la procédure pénale au Burkina Faso à l'égard de toute personne mise en cause ;**
- **l'application de l'article 6 du Règlement N° 05/CM/UEMOA du 25 septembre 2014, relatif à l'harmonisation des règles régissant la profession d'Avocat dans l'espace UEMOA ;**
- **le respect et l'exécution des décisions de justice par l'Etat à l'égard de toute personne.**

Sans ces impératifs, notre mission et celles de l'Etat de droit sont vaines.

A cet effet, les Avocats devront, au cours de cette période, s'abstenir d'occuper ou de participer aux audiences devant toutes les juridictions sans exception ainsi que les organismes à caractère juridictionnel.

Le Conseil attache du prix au strict respect de cette décision.

Bien confraternellement.

Siaka NIAMBA

Bâtonnier de l'Ordre

Officier de l'Ordre de l'Etalon

ORDRE DES AVOCATS

BURKINA FASO

01 BP - 1773 OUAGADOUGOU 01